Environmental Commissioner of Ontario

Commissaire à l'environnement de l'Ontario

Gord Miller, B.Sc, M.Sc
Commissioner

Gord Miller, B.Sc, M.Sc.
Commissaire

L'économie des carburants de transport piétine en Ontario

Toronto, le 9 décembre 2013 – M. Gord Miller, le commissaire à l'environnement, dit que le ministère de l'Énergie devrait perdre certaines de ses responsabilités liées à l'économie d'énergie, parce qu'il ne fait rien pour économiser les carburants de transport.

Le commissaire à l'environnement publie aujourd'hui le deuxième volume du *Rapport annuel sur les progrès liés à l'économie d'énergie, Créer une dynamique, Résultats*. Le rapport passe en revue les progrès que le gouvernement a faits pour augmenter l'efficacité énergétique de l'électricité, du pétrole, du propane, du gaz naturel et des carburants de transports dans la province et en diminuer la consommation. Le rapport comprend aussi les résultats sur l'économie d'énergie des entreprises locales de distribution qui desservent les collectivités de la province.

Le gouvernement de l'Ontario a promis d'agir avec audace en 2007 dans le domaine des carburants de transports. Il a signé un protocole d'entente avec la Californie pour créer une norme sur les carburants à faible teneur en carbone (NCFTC) et il s'est engagé à réduire de 10 % l'intensité carbonique provinciale liée aux carburants de transport d'ici 2020. Il serait important pour y arriver qu'il instaure, comme il l'a promis, la NCFTC.

Une NCFTC exigerait des producteurs qu'ils réduisent progressivement la quantité de carbone dans les carburants de transports qu'ils vendent en Ontario pour la diminuer de 10 % d'ici 2020. Ainsi, cette méthode favoriserait la chute des émissions de gaz à effet de serre (GES) et aiderait la province à atteindre ses cibles liées aux changements climatiques. « Toutefois, six ans après la signature du protocole d'entente, dit M. Miller, il n'y a eu aucun progrès pour instaurer une NCFTC dans la province ».

Le rapport explique que, avant la fin de 2012, la Californie s'est servie de sa NCFTC pour remplacer 6,2 % de la quantité totale d'essence et de diesel qu'elle consommait par d'autres substances à faible teneur en carbone, comme l'éthanol, le gaz naturel, le biodiesel et l'électricité. « Mais en Ontario, dit le commissaire, le personnel du ministère de l'Énergie insiste pour dire que la NCFTC n'est pas faisable sur le plan technique et il remet en question les avantages environnementaux qui y seraient liés ».

Le CEO recommande que la responsabilité de créer une NCFTC soit enlevée au ministère de l'Énergie et qu'elle soit confiée au ministère de l'Environnement.

M. Gord Miller dit que nous sommes susceptibles d'avoir une NCFTC en Ontario. « Le ministère de l'Environnement a déjà veillé à ce que l'essence de l'Ontario contienne 5 % d'éthanol et il travaille désormais sur un plan pour réduire les émissions de GES du diesel vendu dans la province. Il s'agit là d'actions concrètes pour atteindre l'objectif de réduction de 10 % de l'intensité carbonique des carburants de transport d'ici 2020. »

Dans le présent rapport, le commissaire félicite le gouvernement de l'Ontario d'avoir réussi à réduire de 20 % la quantité d'électricité consommée dans les édifices qu'il occupe.

Toutefois, M. Miller dit que le gouvernement ne peut pas se targuer d'avoir les mêmes résultats ailleurs. « Je me demande si les entreprises locales de distribution seront capables d'atteindre leurs cibles d'économie d'électricité de 2014, ainsi que de réduire la demande de pointe de 1 330 mégawatts et la consommation générale de 6 milliards de kilowattheures. Très peu de progrès ont été accomplis pour économiser les carburants de transport. En 2011, ces derniers représentaient 36 % de la consommation d'énergie en Ontario et 34 % des émissions de GES de la province. »

- 30 -

Téléchargez le *Rapport annuel sur les progrès liés à l'économie d'énergie, Créer une dynamique, Résultats* du commissaire à l'environnement en visitant le site suivant : http://www.eco.on.ca.

Renseignements :
Hayley Easto, coordonnatrice, Communications et Relations externes,
Commissaire à l'environnement de l'Ontario
416-325-3371 / 416-819-1673 / 1-800-701-6454
hayley.easto@eco.on.ca

Also available in English.

Le commissaire à l'environnement de l'Ontario agit comme agent de garde environnemental et indépendant pour la province. Il est nommé par l'Assemblée législative de l'Ontario, il veille au respect de la Charte des droits environnementaux de 1993 *et il fait rapport sur le sujet. Il favorise d'une part la réussite du gouvernement pour réduire les émissions de GES et d'autre part l'atteinte d'une économie d'énergie accrue en Ontario.*